



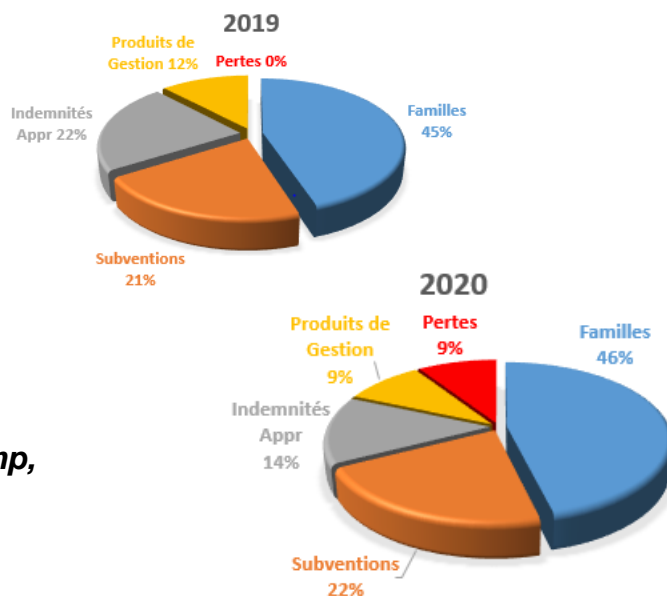
LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2020

QUEL FINANCEMENT POUR GRANDCHAMP ?

Les ressources de l'établissement se répartissent entre :

- Les frais de scolarité versés par les familles
- Des subventions de la Région IDF
- La taxe d'apprentissage (Indemnités Appr.)
- Les dons et autres produits

Pour l'ensemble de Notre-Dame du Grandchamp, la taxe d'apprentissage représente des ressources indispensables.



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

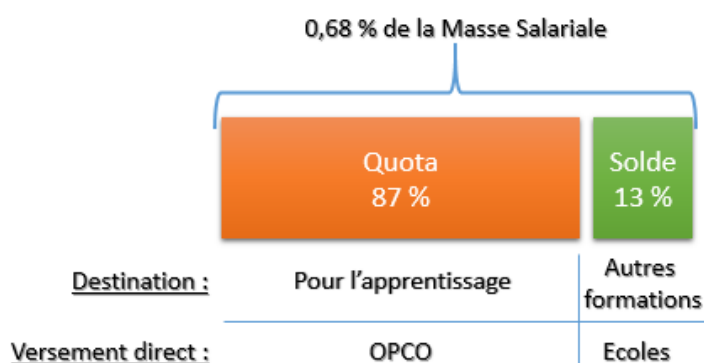
- La taxe d'apprentissage est un impôt que chaque entreprise privée paie **avant le 31 mai**.
- Son montant est **calculé sur la base de la masse salariale de l'année précédente (0,68%)**.
- L'entreprise doit verser la part Quota (87%) de sa taxe **par l'intermédiaire de son OPCO (parmi les 11 agréés) en fonction de sa convention collective**.
- Le reste de la taxe appelée « Solde » (13%) devra être versé **directement à une ou plusieurs écoles habilitées***. Il n'y aura pas d'organisme collecteur pour cette catégorie.
- Les écoles devront suite au versement du Solde de l'entreprise, délivrer un reçu libératoire.

(*) Chaque année, les Préfectures de Région éditent la liste des écoles habilitées. Ces écoles doivent être de formations techniques et/ou professionnelles pour en bénéficier. Ces fonds, perçus par les écoles, sont utilisés essentiellement à des fins pédagogiques.

S'épanouir et réussir

NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP · 97 rue Royale · RP 934 · 78000 Versailles
Standard : 01 39 24 12 80 · www.nd-grandchamp.fr

Schéma de la Taxe d'apprentissage (Réforme 2019-2020) :



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE ?

- Par paiement en ligne (sur notre site www.nd-grandchamp.fr > Espace Entreprises) :
- Par chèque (à l'ordre de Notre-Dame du Grandchamp)
- Par virement (sur le compte de Notre-Dame du Grandchamp) :
CIC – VERSAILLES RIVE DROITE
IBAN FR 7630066104310001071890122
BIC CMCIFRPP

POURQUOI AIDER NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP ?

Nous mettons en œuvre un certain nombre de projets pour accompagner et préparer au mieux nos jeunes au monde de l'entreprise, par exemple :

- Offrir des formations d'excellence aux voies professionnelles et technologiques
- Permettre la poursuite d'études et rendre possibles les passerelles à nos élèves et étudiants
- Ouvrir des parcours à l'international et favoriser la mobilité
- Proposer à chacun un suivi pédagogique, professionnel et éducatif de qualité
- Accueillir des publics à besoins particuliers et favoriser l'égalité des chances

*Par la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir de contribuer à ces projets.
Pour en savoir plus, consultez-nous.*

Pour tout renseignement,
contactez le service Relations Entreprises
au 01.39.24.89.39 ou relations-entreprises@nd-grandchamp.fr
www.nd-grandchamp.fr >> Espace Entreprise